

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2025

PROCÈS-VERBAL, d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 16 décembre 2025, à 18 h 25 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
M^{me} Élise Paquette, conseillère, district numéro 4
M. Martin Maranda, conseiller, district numéro 5
M. Richard Levesque, conseiller, district numéro 7
M. Jacques Bouchard, conseiller, district numéro 8

Est absente :

M^{me} Chantal Brochu, conseillère, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M^e Caroline Tremblay, directrice générale
M^e Marie-Josée Couture, greffière
M^e Vincent Paradis, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18 h 34, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

La séance se tient en présence du public, lequel peut adresser ses questions au moment prévu à cette fin. La séance est également en diffusion sur le web via le lien de diffusion du logiciel Teams. Il était également possible de soumettre ses questions, d'un maximum de 50 mots par personne, en complétant le formulaire disponible dans la section « conseil » sur le site internet de la Ville 8 h avant l'heure fixée pour la séance extraordinaire ou dans la section Question/Réponse du logiciel Teams tout au long de la séance jusqu'à la période de questions des citoyens. Pour ce faire, le citoyen doit s'identifier, en écrivant son nom et sa rue de résidence. Toute question doit être brève, sans préambule, convenable et respectueuse et porter uniquement sur les sujets prévus à l'ordre du jour pour être adressée lors de la période de questions des citoyens. Il est demandé aux citoyens présents dans la salle qui désirent poser une question, de se déplacer au micro prévu à cette fin et de retourner s'asseoir à leur siège afin d'obtenir une réponse.

AVIS DE CONVOCATION

La greffière fait rapport voulant que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire ait été signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.

2025-640

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 5

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2025 (SUITE)

APPUYÉ PAR : Richard Levesque, conseiller, district numéro 7
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme soumis.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

2025-641

ADOPTION DU BUDGET 2026

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Bouchard, conseiller, district numéro 8
APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'adopter le budget 2026 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures d'un montant de 74 326 315,00 \$, joint au sommaire.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

2025-642

ADOPTION DU PROGRAMME QUINQUENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028-2029-2030

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'adopter le programme quinquennal d'immobilisations pour les années 2026-2027-2028-2029-2030 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures selon les documents joints au sommaire.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

2025-643

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2025-756 SUR LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET DIVERS TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2026

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2025-756 sur les taux de taxes, compensations et divers tarifs pour l'année financière 2026*.

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2025-644

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2025-757 SUR LA TAXATION DES TERRAINS VACANTS DANS LE PARC INDUSTRIEL ET CERTAINES ZONES LIMITROPHES

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2025-757 sur la taxation des immeubles vacants dans le parc industriel et certaines zones limitrophes*.

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 21 h 04.

Signé

Sylvain Juneau, maire

Signé

Marie-Josée Couture, greffière